

Réunion de la Commission Locale de l'Eau

PERIGUEUX ET PAR VISIO-CONFERENCE
16 mars 2021

COMPTE RENDU

Membres de la Commission Locale de l'Eau Isle-Dronne :

- 58 membres présents ou représentés

Ordre du jour :

- Election du président, des vice-présidents et des membres du bureau de la CLE
- Approbation du compte-rendu de la CLE du 13 novembre 2019
- Présentation du rapport d'activités de la CLE 2019-2020
- Validation du SAGE

Etaient présents (46 membres) :

Collège des collectivités (24 membres présents) :

M. Stéphane BEGUERIE, Maire de Bonnes (16)
M. Michel ANDREU, Maire de Palluaud (16)
M. Philippe GONZALEZ, Maire de Lubersac (19)
M. Jean-Louis MAURY, Maire de Benayes (19)
M. Jean-Didier ANDRIEUX, Maire de Celles (24)
Mme Monique RATINAUD, Maire de Brantôme-en-Périgord (24)
M. Patrick LACHAUD, Maire de Villeteureix (24)
M. Vincent LACOSTE, Maire de La Douze (24)
M. Pascal MECHINEAU, Maire de Milhac-de-Nontron (24)
Mme Mireille CONTE-JAUBERT, Maire de Saint-Médard-de-Guizières (33)
Mme Patricia RAICHINI, Maire de Petit-Palais-et-Cornemps (33)
M. Laurent FOUCHE, Adjoint au Maire de Cézac (33)
M. Jean-Louis GOUDIER, Adjoint au Maire de Janailhac (87)
Mme Béatrice GENDREAU, Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine
M. Pascal DEGUILHEM, Conseiller régional Nouvelle-Aquitaine
Mme Maryse LAVIE-CAMBOT, Conseillère départementale Canton Val-de-Tardoire (16)
M. Bernard SEGUIN, Conseiller départemental Canton Les Trois Monts (17)
Mme Jaqueline TALIANO, Conseillère départementale Canton Montpon-Ménestérol (24)
M. Stéphane DOBBELS, Conseiller départemental Canton de Trélissac (24)
M. Jean-Michel MAGNE, Conseiller départemental Canton Vallée de l'Isle (24)
M. Jean GALAND, Vice-Président du Conseil départemental Canton Libournais-Fronsadais (33)
M. Marc MATTERA, Vice-Président du SMDE
M. Bernard VAURIAC, Président du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin
M. Jeannik NADAL, Administrateur d'EPIDOR

Collège de l'Etat (8 membres présents) :

M. Frédéric PERISSAT, Préfet de la Dordogne, coordonnateur du SAGE Isle Dronne
M. Sébastien ROUSSELOT représente l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. Côme DURAND représente la DREAL Nouvelle-Aquitaine
Mme Joana GARAT représente l'Office Français de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine
Mme Isabelle MOREAU représente la DDT de la Charente
Mme Magali TEYSSANDIER représente la DDT de la Corrèze
M. Alexandre BERGE représente la DDTM de la Gironde
M. Frédéric LEVEQUE représente la DDT de la Haute-Vienne

Collège des usagers (14 membres présents) :

M. Eric FRETILLERE représente la Chambre départementale d'agriculture de la Dordogne
M. Guillaume CHAMOULEAU représente la Chambre départementale d'agriculture de la Charente
M. Gilles DOYEUX représente la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne
M. Xavier OTERO représente la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne
Mme Lucie RUPIL représente le Centre Régional de la Propriété Forestière de Nouvelle-Aquitaine
M. Jean-Michel RAVAILHE représente la Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de Dordogne
Mme Sabine MENAUT représente la SEPANSO Nouvelle-Aquitaine
M. Jacques BRIE représente l'UFC – Que choisir de la Charente
M. Daniel FARGES représente France Hydroélectricité
M. Eric SOURBE représente l'Organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole en Dordogne OUGC
M. Michel BURELOUT représente l'Association Agréée des Pêcheurs aux engins et Filets de la Dordogne ADAPAEF
24
Mme Marie DUVAL représente la fédération française de canoë kayak de Nouvelle-Aquitaine
M. Serge BARRY représente l'Union Régionale pour la valorisation des étangs du Limousin
Mme Elisabeth CAZENAVE représente l'association des moulins de Nouvelle-Aquitaine

Pouvoirs (12 mandats) :

Collège des collectivités (8 mandats) :

M. Michel COMBEAU, Maire de Sceau-Saint-Angel donne pouvoir à M. Pascal MECHINEAU
M. Jean-Jacques GENDREAU, Maire de Parcoult-Chenaud donne pouvoir à Mme Jacqueline TALIANO
M. Emmanuel DEXET, Maire de Buisnière-Galand donne pouvoir à M. Jean-Louis GOUDIER
M. Didier JOBIT, Conseiller départemental de la Charente donne pouvoir à M. Pascal DEGUILHEM
M. Jean-Jacques LAUGA, Conseiller départemental de la Corrèze donne pouvoir à M. Philippe GONZALEZ
M. Bruno LAMONERIE, Conseiller départemental de la Dordogne donne pouvoir à M. Stéphane DOBBELS
Mme Michèle LACOSTE, Conseillère départementale de la Gironde donne pouvoir à M. Jean GALAND
M. Dominique LECONTE, Vice-Président du Syndicat SMIVI donne pouvoir à M. Jean-Michel MAGNE

Collège des usagers (3 mandats) :

M. le représentant de la Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine donne pouvoir à l'OUGC
M. le représentant de la Chambre départementale d'agriculture de la Gironde donne pouvoir à la Chambre départementale d'agriculture de la Dordogne
M. le représentant de la Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de la Gironde donne pouvoir à la Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de la Dordogne

Collège de l'Etat (1 mandat) :

M. Le représentant du Préfet de la région Occitanie, coordonnateur du bassin Adour-Garonne donne pouvoir à la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Etaient excusés :

Collège des collectivités :

M. Jean-François SERVANT, Maire de Deviat (16)
M. Jean-Pascal CARTRON, Maire de La Barde (17)
M. Pierre BORDE, Maire de Boscamnant (17)
Mme Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine
M. Philippe BARRY, Conseiller départemental Canton Aixe-sur-Vienne (87)

Collège des usagers :

M. le représentant de l'Association agréée départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de la Gironde

Assistaient également à la réunion :

En visio-conférence :

M. BONVALET, SIETAVI
M. COUPRY, Eaucéa
Mme SIMO-RIMINO, Conseil départemental de la Gironde
Mme PRIGENT, Conseil départemental de la Dordogne
M. BOUT, Fédération départementale pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de la Dordogne
M. MOTARD, vice-président du SMI
M. Marc HAGENSTEIN, SMIVI
M. GOUPIL, DREAL Nouvelle-Aquitaine
Mme Nathalie HERAUD,
Mme DAMON, Médiavote

En présentiel :

Mme DELRIEUX, MM. DIDON et BOIZON, DDT de la Dordogne
Mmes LEGAND, COUTURIER, GRANDJEAN, MM. THIELEKE et MOINOT, EPIDOR
Equipe technique : Richard CARDONA d'EPIDOR, Cyrille DEBRAY et Franck EPHREME du Département de la Dordogne

Introduction

Monsieur Frédéric PERISSAT, Préfet de la Dordogne et Préfet coordinateur du SAGE Isle Dronne, ouvre la réunion qui s'est tenue en visioconférence. Après avoir souligné le temps long d'élaboration et de concertation qui s'est conclu par la consultation administrative et l'enquête publique, il rappelle l'ordre du jour qui comporte 4 points dont les plus importants sont l'élection du président de la CLE et l'approbation du SAGE. Pour faciliter le déroulement de la visio-conférence, il propose que les expressions portent sur la motivation des votes.

Election du Président de la CLE

Madame Camille LEGAND, EPIDOR, rappelle que conformément à l'article L.212-4 du Code de l'Environnement, le Président de la CLE est désigné au sein et par le collège des élus. Le scrutin est uninominal majoritaire à deux tours. Le collège des élus de la CLE Isle Dronne est composé de 37 membres. La gestion du scrutin est assurée par une prestation extérieure.

M. le Préfet de la Dordogne demande s'il y a des candidatures pour le poste de président de la commission locale de l'eau du SAGE Isle Dronne.

Monsieur Jeannik NADAL propose Monsieur Pascal DEGUILHEM qui a suivi toute l'élaboration du SAGE.

Monsieur Pascal DEGUILHEM est candidat. Il rappelle l'important travail effectué depuis l'émergence du SAGE en 2011 et son souci d'un document équilibré et utile pour le territoire. Il serait satisfait de pouvoir conduire le SAGE jusqu'à son terme.

Sans autre candidature, **M. le Préfet** de la Dordogne fait procéder à l'élection du Président de la CLE.

M. Pascal DEGUILHEM, conseiller régional de Nouvelle Aquitaine, est élu Président de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Isle Dronne, avec 29 suffrages exprimés :

- **27 voix « Pour »**
- **2 abstentions.**

M. Pascal DEGUILHEM, Président de la CLE, remercie les membres de la CLE pour sa réélection. Il salue les membres de la CLE en particulier ceux désignés consécutivement aux élections municipales. Chacun a pu prendre connaissance des documents communiqués par EPIDOR.

Approbation du compte-rendu de la CLE du 13 Novembre 2019

M. le Président rappelle que les comptes rendus de la CLE et du Bureau sont disponibles sur le site internet du SAGE Isle Dronne, sur l'espace réservé aux membres de la CLE. Il met au vote l'approbation du compte-rendu de la dernière CLE.

Sans remarque, **le compte-rendu de la CLE du 13 novembre 2019 est validé à l'unanimité.**

Présentation du rapport d'activité de la CLE 2019-2020

A la demande du Président, **Madame Camille LEGAND**, présente le rapport d'activité du SAGE Isle Dronne. Une synthèse a été transmise aux membres de la CLE. Les temps forts de l'activité du SAGE sont rappelés en séance :

- 2019 a été une année de rédaction des documents du SAGE avec beaucoup de réunions du bureau et la tenue de groupes de rédaction. Le projet de SAGE en résultant a été validé par la CLE qui s'est tenue le 13 novembre 2019, ce qui a ouvert l'étape de consultation sur ces documents.

- En 2020, toutes les consultations publiques (concertation préalable du public, consultation administrative et enquête publique) ont pu se tenir dans l'année malgré le contexte sanitaire. Deux réunions du bureau ont pu avoir lieu en février et en septembre pour suivre l'avancement des consultations. Un important travail sur le projet de tableau de bord du SAGE a été engagé pour répondre à la demande de l'autorité environnementale.

Le rapport d'activité est validé à l'unanimité.

Validation du SAGE Isle Dronne

M. le Président rappelle que le projet de SAGE a été soumis à une large consultation publique qui s'est bien déroulée malgré la pandémie. Tous les avis exprimés ont été traités. Une note détaillée a été communiquée à chaque membre de la CLE qui fait le bilan de la consultation et expose le traitement des avis reçus.

Madame Camille LEGAND, détaille le déroulement des consultations publiques et les avis reçus :

- L'enquête administrative s'est déroulée du 9 décembre 2019 au 30 juin 2020. Sa durée a été prolongée en raison du contexte sanitaire. 527 structures ont été consultées (communes, communautés de communes, conseils départementaux et régional, chambres consulaires, etc.) dont 20 ont exprimé un avis. Parmi eux, les avis défavorables ont porté sur le projet de règlement et la formulation de dispositions. Au total, 98 % des avis sont favorables ou réputés favorables.
- Le bureau de la CLE qui s'est réuni en septembre 2020 a pris connaissance des résultats de cette consultation.
- L'enquête publique s'est déroulée du 2 novembre 2020 au 4 décembre 2020. Elle a été conduite par une commission d'enquête, constituée par 3 commissaires enquêteurs, désignée par le président du tribunal administratif de Bordeaux. Plusieurs moyens ont été mis en œuvre : publicité dans la presse, affichage dans les mairies, outils Internet, permanences... 292 consultations ont été comptabilisées et 58 observations exprimées. À l'issue de l'enquête publique, la commission a rendu un avis favorable le 4 janvier 2021, assorti de 7 recommandations.

Ces avis ont conduit à des modifications nombreuses de la rédaction du rapport environnemental, du PAGD et du règlement :

- Toutes les demandes de modification formulées sur le rapport environnemental et sur les parties « présentations du SAGE Isle Dronne » et « synthèse de l'état des lieux » du PAGD ont donné lieu à des modifications de la rédaction ;
- Plus de la moitié des avis concernant les dispositions du PAGD ont donné lieu à des modifications de la rédaction ;

- Toutes les règles ont été modifiées pour tenir compte des demandes formulées. En ce qui concerne la règle n°1, cette règle est associée à la disposition 41 du PAGD dans laquelle les taux de compensation seront également supprimés pour être en accord avec la règle.

M. le Président ouvre les débats et propose qu'ils se tiennent sous forme d'explications de vote.

Monsieur Éric FRETILLERE s'exprime au nom de la chambre d'agriculture. La chambre a fait de nombreux retours sur les documents du SAGE et est déçue que peu d'entre eux aient été pris en considération. Il indique que les règles du SAGE, notamment celles sur les plans d'eau, constituent un frein à l'agriculture qui souffre déjà du changement climatique. Il votera contre.

Monsieur Éric SOURBE, OUGC Dordogne, est plutôt satisfait du travail de concertation accompli dans le cadre de l'élaboration du SAGE mais regrette que lors de la dernière commission locale de l'eau l'État ait introduit d'importantes modifications qui pourront porter préjudice à l'agriculture. Il votera contre. Il appelle les élus locaux à voter contre le SAGE.

Monsieur Guillaume CHAMOULEAU, Chambre départementale d'agriculture de la Charente, indique qu'un SAGE est un dossier complexe et espère que les nouveaux membres de la CLE, qui sont appelés à voter, ont pu prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier. Il estime que le SAGE Isle Dronne est moins contraignant que le SAGE Charente sur les secteurs à forte densité de plans d'eau. En revanche, la règle sur les zones humides est plus contraignante. Il craint que les règles du SAGE impactent la dynamique territoriale agricole. Il note des avancées par rapport à d'autres territoires mais il votera néanmoins contre le SAGE.

Monsieur Marc MATTERA, SMDE, rappelle que la préoccupation du SMDE c'est l'eau potable. Il considère que l'eau profonde doit être réservée à l'alimentation en eau potable, les rivières aux industriels et les réserves aux agriculteurs. Il craint que la règle sur les plans d'eau contraigne la création de réserves des agriculteurs ce qui pourrait les amener à la création de forages. Il votera contre le SAGE.

Madame Sabine MENAUT de la SEPANSO souhaite savoir pourquoi il y a des débats sur la cartographie des zones humides dont la mention a été enlevée dans le règlement. Elle attend avec impatience le tableau de suivi avec les indicateurs qui permettront de suivre la mise en œuvre du SAGE. En ce qui concerne les intrants, elle juge que le projet de SAGE ne va pas assez loin sur leur diminution, raison pour laquelle elle s'abstiendra lors du vote du SAGE.

Madame Lucie RUPIL du CRPF de Nouvelle Aquitaine est satisfaite de voir que les observations faites sur la disposition 42 ont été prises en compte notamment dans le contexte.

M. le Président précise que le SAGE fixe des règles pour protéger les zones humides qui restent sur le territoire et la ressource en eau. Elles ne bloquent pas les possibilités de travailler et de stocker de l'eau. Il rappelle que le SAGE a été proposé au vote des membres de la CLE ; une majorité des élus présents à cette CLE a pris part à l'élaboration du SAGE et l'a validé en novembre 2019. « Ce n'est pas un document écrit par les uns contre les autres. »

Monsieur Bernard VAURIAC, PNR Périgord Limousin, rappelle qu'il y a de nombreux plans d'eau sur le territoire du PNR. Nombre d'entre eux ne sont pas aux normes aujourd'hui. Il demande que l'accompagnement financier qui pourrait être apporté aux propriétaires de plans d'eau pour leur mise aux normes soit conditionné à une mutualisation de cette ressource. Avant de créer de nouvelles ressources, il conviendrait de mieux utiliser et d'utiliser de façon collective les ressources existantes.

Madame Elisabeth CAZENAVE, association des moulins de Nouvelle Aquitaine, informe que la majorité des propriétaires de moulin, notamment sur la Dronne et sur l'Isle serait prêt à équiper leur ouvrage d'une passe à poissons ou à canoës mais le frein réside dans le financement de ces aménagements. Même s'ils peuvent être accompagnés jusqu'à 80%, le reste à charge est important. Elle souhaiterait que ces propriétaires soient mieux accompagnés financièrement.

M. le Président ouvre le scrutin concernant la validation des documents du SAGE Isle Dronne, constitués du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), du Règlement et du Rapport environnemental.

52 suffrages sont exprimés. Le SAGE Isle Dronne est adopté avec :

- **36 voix Pour ;**
- **11 voix Contre** (Michel ANDREU, Patrick LACHAUD, Jean-Didier ANDRIEUX, Monique RATINAUD, Marc MATTERA, Chambre départementale d'agriculture de la Dordogne, Organisme unique de gestion collective des prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole en Dordogne, Chambre départementale d'agriculture de la Charente, Chambre régionale d'agriculture Nouvelle-Aquitaine, Chambre départementale d'agriculture de la Gironde, Association Agréée des Pêcheurs aux engins et Filets de la Dordogne) ;
- **5 abstentions** (Jean-Louis GOUDIER, Emmanuel DEXET, Centre régional de la Propriétaire forestière Nouvelle-Aquitaine, SEPANSO Nouvelle-Aquitaine, association des moulins de Nouvelle-Aquitaine).

M. le Président remercie tous ceux qui ont participé à l'élaboration du SAGE Isle Dronne ainsi qu'EPIDOR et les animatrices avec lesquelles il a pu travailler. Il signale le départ de Camille LEGAND remplacée par Adeline COUTURIER. Il précise que la composition de la CLE sera modifiée suite aux élections départementales et régionales. La CLE pourra sans doute se réunir dans le second semestre 2021. Il propose que le bureau soit reconduit dans sa composition actuelle jusqu'à la prochaine CLE. Il demande à EPIDOR de poursuivre l'animation du SAGE au long de l'année 2021.

M. le Préfet de la Dordogne félicite les participants pour le travail accompli et considère que le SAGE est un document équilibré qui répond aux enjeux du bassin Isle Dronne. Ce SAGE est issu d'une démarche participative au long court. Il y a de l'espace pour la discussion et pour les projets dans le bassin Isle Dronne sur base de ce document. Il précise qu'un projet de territoire pour la gestion de l'eau est lancé sur le bassin de l'Isle. Il félicite le Président de la CLE, M. DEGUIHLEM, ainsi que les membres de la CLE.



Commission Locale de l'Eau
SAGE Isle Dronne

16 mars 2021 en visioconférence

Emargement de 9h30 à 10h00
Connectez-vous dès à présent à la plateforme ProVote pour pouvoir voter



Ordre du jour de la Commission Locale de l'Eau

1. Election du Président
2. Approbation du compte-rendu de la CLE du 13 novembre 2019
3. Présentation du rapport d'activité 2019/2020
4. Validation du SAGE

1. Election du Président

VOTE

Plateforme ProVote

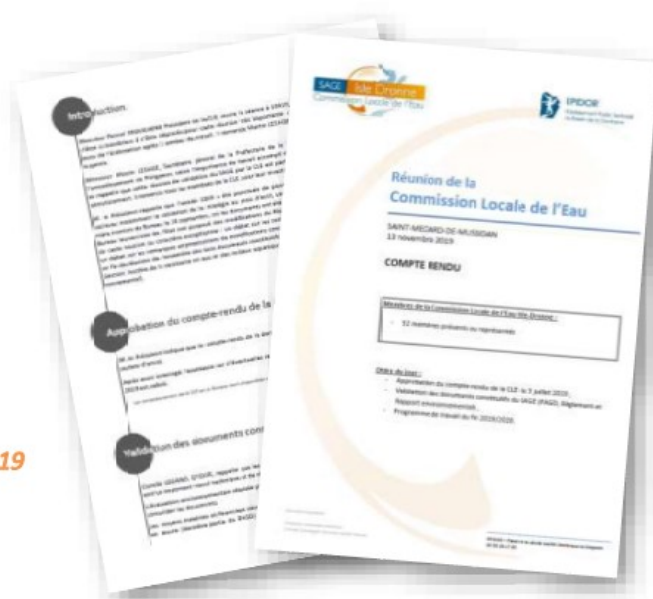
⇒ *Votre identifiant*

⇒ *Votre mot de passe*



CLE – SAGE Isle Dronne – 16 mars 2021

2. Approbation du compte-rendu de la CLE du 13 novembre 2019



Envoyé le 18 décembre 2019

CLE – SAGE Isle Dronne – 16 mars 2021

3. Présentation du rapport d'activité 2019/2020



2019 : rédaction et validation du SAGE

⇒ Réunions de la CLE et du Bureau

2020 : consultations sur le projet de SAGE

- ⇒ Concertation préalable du public
- ⇒ Consultation administrative
- ⇒ Enquête publique
- ⇒ Elaboration du tableau de bord
- ⇒ Réunions de la CLE et du Bureau

Accompagnement des projets du territoire

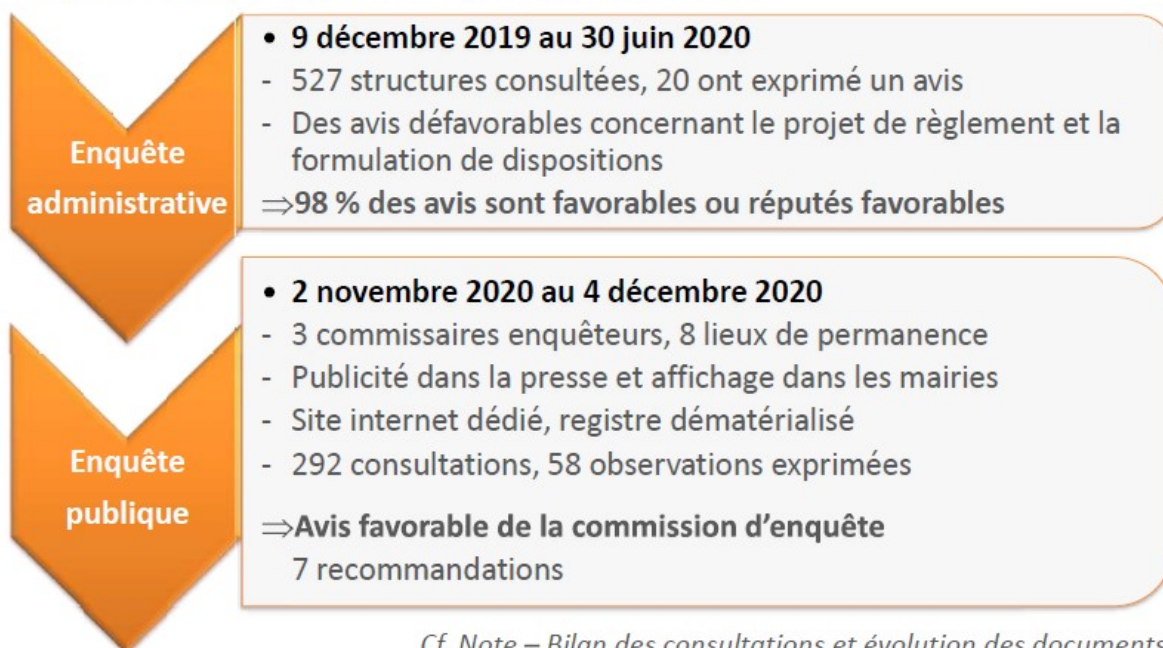
CLE – SAGE Isle Dronne – 16 mars 2021

4. Validation du SAGE : Règlement, PAGD, Rapport environnemental

CLE – SAGE Isle Dronne – 16 mars 2021

4. Validation du SAGE : Le projet de SAGE soumis à consultation publique

Projet de SAGE validé par la CLE le 13 novembre 2019



Cf. Note – Bilan des consultations et évolution des documents

CLE – SAGE Isle Dronne – 16 mars 2021

4. Validation du SAGE : Traitement des avis

Tous les avis/demandes ont été traités

**Rapport environnemental / PAGD parties « Présentation du SAGE »
et « Synthèse de l'état des lieux »**

⇒ 100 % demandes ont donné lieu à des modifications de la rédaction

Dispositions du PAGD

⇒ Plus de 50 % des demandes ont donné lieu à des modifications de la rédaction

Cf. Note – Bilan des consultations et évolution des documents

CLE – SAGE Isle Dronne – 16 mars 2021

4. Validation du SAGE : Traitement des avis

Règlement

⇒ La rédaction des règles a été modifiée

Règle 1 – Protection des zones humides

*Suppression des références à la cartographies des zones à dominante humide /
Suppression des taux de compensation / Pas de dérogation supplémentaire*

Règle 2 – Limiter la création de nouveaux plans d'eau

Reformulation / Apport de compléments dans les mesures de réduction des impacts

Règle 3 – Mettre en place une gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagements

ICPE: réduction du champ d'application de la règle aux aménagements ayant une emprise au sol

Cf. Note – Bilan des consultations et évolution des documents

CLE – SAGE Isle Dronne – 16 mars 2021

4. Validation du SAGE : Règlement, PAGD, Rapport environnemental



VOTE

Plateforme ProVote

⇒ Votre identifiant

⇒ Votre mot de passe

CLE – SAGE Isle Dronne – 16 mars 2021

Merci pour votre attention

La prochaine CLE devrait avoir lieu au 2nd
semestre 2021

www.sage-isle-dronne.fr



www.sage-isle-dronne.fr



Place de la Laïcité, 24250 Castelnaud-la-Chapelle / 05 53 29 17 65 / epidor@eptb-dordogne.fr

www.eptb-dordogne.fr